2021-81

CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA PETITE COURONNE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 23 novembre 2021

Objet : Autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le mardi 23 novembre deux mil vingt et un à onze heures, le Conseil d'administration du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Ile-de-France, dûment convoqué le 16 novembre 2021, s'est réuni dans ses locaux 1, rue Lucienne Gérain à Pantin, sous la présidence de Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Nombre d'administrateurs en exercice : 29

Etaient présents: Monsieur Jacques Alain BENISTI, Madame Sabrina ASSAYAG, Madame Jacqueline BELHOMME, Monsieur Fernand BERSON, Monsieur Jean-Luc CADEDDU, Monsieur Pierre-Olivier CAREL, Monsieur Patrick De La MARQUE, Madame Catherine DESPRES, Monsieur Bernard FOISY, Monsieur Philippe LAUNAY, Monsieur Philippe LAURENT, Monsieur Anthony MANGIN,

Avaient donné procuration: Madame Christine CERRIGONE à Monsieur Philippe LAUNAY, Madame Marie CHAVANON à Monsieur Fernand BERSON, Monsieur Yves COSCAS à Madame Jacqueline BELHOMME, Madame Séverine MAROUN à Monsieur Anthony MANGIN, Madame Aurore THIROUX à Monsieur Patrick De la MARQUE, Monsieur Julien WEIL à Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Etaient absents et excusés: Madame Nadège AZZAZ, Monsieur Belaïde BEDREDDINE, Monsieur Luc CARVOUNAS, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Christophe FROMANTIN, Madame Julie FOURNIER, Madame Rahnia HAMA, Madame Françoise KERN, Monsieur Laurent LAFON, Monsieur Frédéric MOLOSSI, Monsieur Igor SEMO.

Assistaient également à la réunion: M. Xavier BASTARD, directeur général par intérim, directeur général adjoint, Monsieur Benoît HAUDIER, directeur général adjoint emploi, concours santé et action sociale, Mme Diana DEVY, directrice des ressources humaines et assistance GRH aux collectivités, M. Laurent SALLET, Secrétaire général, M. Marc JOINOVICI, représentant de la Trésorerie Principale des Etablissements Publics Locaux de Paris.



<u>Objet</u> : Autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022

Le Conseil d'administration,

Vu les dispositions combinées des articles L. 1612-1 et L.1612-20 du Code général des collectivités territoriales;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale;

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M832 applicable aux centres de gestion de la fonction publique territoriale;

Vu le budget primitif pour l'exercice 2021 ;

Constatant que les dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2021, hors dette (chapitre 16) et hors restes à réaliser, s'élèvent à 2 108 326,61 euros,

Considérant la nécessité d'autoriser l'ouverture de crédits d'investissement avant le vote du budget primitif de l'exercice 2022, afin d'assurer la continuité des activités du CIG;

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022, à hauteur de 25 % des crédits inscrits au budget primitif 2021, hors chapitre 16 et hors restes à réaliser, soit dans la limite de 527 081,65 euros affectés comme suit :

• chapitre 20 : 38 000,00 €

chapitre 21 : 488 000,00 €

Le Président,

Jacques Alain BENIST Maire de Villiers-sur-Marne